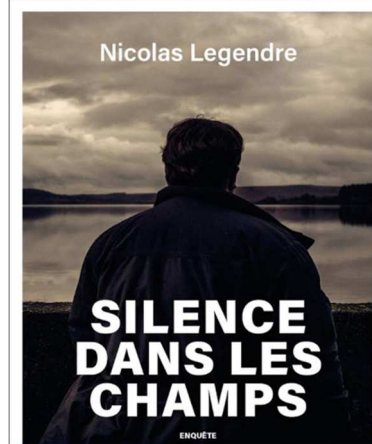




PRIX ALBERT LONDRES 2023

ARTHAUD

Il enrichit considérablement une minorité, alors que certains se contentent de survivre grâce aux subventions ou doivent s'estimer heureux parce qu'ils ont un travail. Il fait taire des récalcitrants à coups de menaces, de pressions, d'intimidations, de calomnies ou de sabotages. La violence est son corollaire. Le silence, son assurance-vie. Comment le définir ? « Féodalité, répondent les uns. « Esclavage moderne », disent les autres. « Oligarchie » ou « mafia », jurent certains...

Enquête au long cours jalonnée de témoignages saisissants.
Aux Editions Arthaud. 352 pages

Un livre qui explique très bien la bifurcation de l'agriculture qui s'est opérée dans les années 50 / 60 vers le productivisme, ses acteurs et les raisons qui les ont poussés vers cela. Nous en avons parlé à Biocybèle lors d'une conférence intitulée « L'agriculture se porte mal ! ? » avec Jérôme Goust, Solidarité Paysans et la Conf 81.

• Jérôme CARAYOL

SILENCE DANS LES CHAMPS

De Nicolas LEGENDRE

SAFER : REPERTOIRE ADEART

TRANSMISSION - INSTALLATION

Vous cherchez des terres pour vous installer ?

**Vous avez une ferme à transmettre ?
Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.**

Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :

- Secteur nord-est :

Quentin Hay : 06 15 27 00 69

Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46

- Secteur nord-ouest :

Victor Belle : 06 95 40 20 28

- Secteur sud-ouest :

François Sabo : 06 86 12 45 57

- Secteur sud-est :

Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46

Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....



Je suis adhérent à la Confédération Paysanne.
Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre
de la Confédération Paysanne du Tarn



Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ».
Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre
de l'A.J.P.E.C



Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de
50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant
solidaire (40 euros) à l'ordre
de la Confédération Paysanne du Tarn



Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être
membre solidaire.
Je vous envoie un chèque dex 15 euros



COMPTE FACEBOOK

**La Confédération Paysanne
du Tarn a sa page Facebook**

**Consultez la ou partagez-la pour vous tenir au
plus près de l'actualité et des événements à venir**

Paysans d'En Core

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C
Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet :
[http://
tarn.confederationpaysanne.fr](http://tarn.confederationpaysanne.fr)

Directrice de publication
Geneviève REY
Mai / Juin 2026

Impression : SAS Expedium, Cambon
N° ISSN : 0996 4991



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Mai /

Juin 2026

N°194

SOMMAIRE

Vie syndicale :

- Facturation électronique
encore une usine à gaz
pour les paysans .ne.s
- Bureau 2026de la Conf
81

p 2

- Contrôle unique

p 3

- Surproduction de lait
- A69, les méfaits du préfet

p 4

- Des maraîchers agressés
- Loi d'urgence agricole

p 5

- Frelon asiatique et
Effondrement
- Semaine des alternatives
aux pesticides

p 6

Page ADEART :

- Assemblée générale
ADEART : L'agroforesterie
en question
- Actualité VIVEA

p 7

Page Info :

- Coin lecture : Silence
dans les champs

p 8

GUERRE AU MOYEN-ORIENT : L'AGRICULTURE AUX PREMIERES LOGES

Les tensions géopolitiques autour des ressources énergétiques de la planète mettent en lumière la nécessaire transition de l'agriculture vers la sobriété énergétique et l'autonomie .

Suite à la fermeture du détroit d'Ormuz, nous subissons une nouvelle crise énergétique. L'agriculture est en souffrance, des filières sont confrontées à des difficultés majeures et les gouvernements proposent au mieux quelques pansements. Le secteur agricole est dépendant à plus 68% des produits pétroliers(GNR et gaz) contre 41% pour le reste de l'économie. Carburants, lubrifiants, plastiques, engrais sont devenus des intrants indispensables pour le système agricole intensif.

Cette dépendance via la mécanisation a permis d'augmenter la production par UTH (avec les écueils que nous voyons aujourd'hui), d'agrandir les fermes et de faire disparaître beaucoup de paysans de nos campagnes. A la fin des années 80 il y avait un actif pour 25 ha et en 2010 un actif pour 45 ha en moyenne, et ce pour un revenu quasi stable. En effet la marge à l'hectare continue de chuter et le travail est très peu rémunéré.

La « pétrolisation » de l'agriculture est un des vecteurs de sa capitalisation. Le gouvernement porte la responsabilité de notre dépendance. Lors de la présentation du plan de souveraineté alimentaire, la Ministre Annie Genevard a une nouvelle fois réclamé un « quoi qu'il en coûte productiviste ».

Face à cette crise, à court terme, il est important de soutenir toutes les fermes : blocage du prix du GNR avec plafonnement, diminution des taxes, aides spécifiques aux CUMA, chèque énergie au monde rural (exploitants et salariés).

A long terme un plan pour plus d'autonomie énergétique est indispensable et nécessaire : autonomie protéique des fermes d'élevage, sobriété énergétique, soutien à la polyculture élevage, sortie de la dépendance aux engrais de synthèse et aux pesticides, remise en question des traités de libre échange destructeurs et déloyaux. En effet, la forte dépendance de nos systèmes alimentaires mondiaux aux énergies fossiles ne permettra pas d'atteindre la neutralité carbone.

Il est indispensable de sortir du déni climatique entretenu par le discours de la FNSEA et de la CR, d'une approche extractiviste qui ignore les limites de nos ressources . Agro-équipement et agro-industrie, à grand renfort d'aides publiques et fiscales, pèsent de tout leur poids pour maintenir ce système pétro-chimique qui leur permet de capter les marges de l'agriculture.

Les fausses solutions comme la méthanisation et les agrocarburants accélèrent l'industrialisation et nous engagent dans un cercle vicieux. Plus largement, l'objectif affiché de diminution des GES ne sera jamais atteint tant qu'on ne s'affranchira pas de la dépendance aux énergies fossiles. La transition de l'agriculture vers des fermes plus économes, autonomes et moins polluantes, permettra de les rendre plus résilientes face à l'instabilité géopolitique mondiale.

Eric SENEGAS et Daniel DEBRUS

Facturation électronique : encore une usine à gaz pour les paysan·ne·s !

La facturation électronique correspond à l'obligation progressive d'émettre, transmettre et recevoir des factures sous un format numérique structuré, via des plateformes privées agréées, en remplacement des factures papier ou PDF simples.

Concrètement :

- Les factures transiteront par une plateforme qui les transmettra au client tout en envoyant certaines données à l'administration fiscale.
- Pour les agriculteurs, cela concerne les ventes à des professionnels (coopératives, négociants, transformateurs...), qui devront passer par la facturation électronique. **Mais les ventes directes aux particuliers (marchés, vente à la ferme, AMAP, etc.) ne sont pas exemptées : elles ne donnent pas lieu à des factures électroniques, mais devront être déclarées via le e-reporting.**

La réforme sera mise en place progressivement :

Au 1er septembre 2026 :

- Obligation pour toutes les entreprises de **pouvoir recevoir** des factures électroniques.
- Obligation d'émission uniquement pour les grandes entreprises.

Au 1er septembre 2027

- Obligation pour toutes les entreprises d'**émettre leurs factures**

électroniques dans les échanges professionnels (B2B) ou de faire les e-reporting pour tous les échanges avec les particuliers.

Derrière le discours de modernisation et de simplification administrative, cette réforme représente en réalité **une charge administrative supplémentaire**, dans nos exploitations déjà saturées de démarches administratives, sans apporter de bénéfice direct aux paysan·ne·s, contrairement à ce qui est mis en avant dans les supports de communication officiels. Beaucoup de paysan·ne·s ne sont pas familiers des outils numériques. Cette réforme va accentuer la fracture numérique et rendre encore plus dépendants les agriculteurs de prestataires ou de solutions techniques externes (évidemment payantes).

Pour celles et ceux qui font les marchés ou de la vente directe, le e-reporting représente une contrainte supplémentaire chronophage.

L'État n'a pas retenu l'option d'une véritable solution publique unifiée. Même Chorus Pro, qui aurait pu évoluer, n'a pas été choisi comme base du dispositif. À la place, le système repose sur des **opérateurs privés agréés**, sélectionnés dans une liste officielle.

Au lieu de garantir un service public simple, stable et accessible à toutes et tous, l'État a choisi le **transfert organisé d'une mission publique vers des acteurs privés**. L'État délègue la maîtrise et l'usage des données économiques agricoles à des acteurs privés.

La généralisation de ces systèmes numériques implique une augmentation du stockage de données dans des data centers, consommateurs d'énergie, d'eau et de ressources minières, aggravant l'empreinte écologique du secteur numérique. Sous couvert de lutte contre la fraude à la TVA, cette réforme contribue à renforcer un contrôle permanent des exploitations agricoles, alors même que la fraude fiscale massive des grandes entreprises reste largement hors de portée de ces dispositifs.

Enfin, le dispositif s'accompagne de sanctions financières en cas de non-respect, confirmant une logique de répression plutôt que d'accompagnement.

Dans un contexte de multiplication des cyberattaques et de fuites de données dans les services publics, il y a du souci à se faire.

• Isabelle DEBRUS

NOUVEAU BUREAU 2026 DE LA CONF 81

Portes-parole :

- Sandrine MIOT. 81350 Crespinet
- Jérôme CARAYOL. 81440 Lautrec

Trésorier :

- Tariq DEMMOU. 81260. Cambounes

Trésorier-adjoint :

- Romain ROUGIER. 81440. Peyregoux

Secrétaire :

- Grégoire MONCHARMONT. Appelle

Membres Bureau :

- Sabine BOURGOIS. Jouqueviel
- Daniel COUTAREL. Réalmont
- Olivier JANICHON. Sorèze

Assemblée Générale - ADEART : l'agroforesterie en question

Lundi 11 mai à Virac, a eu lieu l'Assemblée Générale de l'ADEART, autour du thème de l'Agroforesterie.

Nous nous sommes retrouvés en fin d'après-midi et nous avons pu échanger et autour des activités de l'année passée mais aussi des perspectives de l'année en cours.

En effet, 2026 va être marquée par l'Instabilité et le changement et des questions nous taraudent : Qui va remplacer notre irremplaçable Marianne ?

Et que va être le nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission en vigueur au 01/01/2027, voulu par le gouvernement, le fameux FSA (France Service Agriculture)- nous y reviendrons plus en détails dans un prochain article.

2026 ne sera pas un long fleuve tranquille mais nous y travaillons !

Ce temps d'échanges fut également l'occasion pour les ancien·nes Président·es de l'ADEART de se succéder et remercier, chacun·e à leur tour, Marianne, pour tout le temps passé à l'ADEART et l'énergie qu'elle y a consacrée, puisqu'elle prend en septembre une retraite bien méritée. Nous savons qu'elle saura en profiter ! Encore merci à elle.



Malgré un temps capricieux, la visite de ferme a pu se dérouler comme prévu autour de la question de l'agroforesterie.

C'est Stéphanie Raymond, Présidente de l'ADEART qui nous a accueilli chez elle: Stéphanie vient de reprendre la ferme de Lo Biais al Maset sur laquelle existe une ORE (Obligation Réelle Environnementale)- la première d'Occitanie.

Une ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement qui permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien pour 99 ans. Les mesures mises en place sur la

ferme de 18 hectares comprennent notamment 8ha d'agroforesterie, mais aussi 2,5 km de haies et de la régénération naturelle assistée.

D'autres mesures complémentaires, comme la gestion des zones humides, la création de mares, la gestion des pelouses sèches ou encore les parcelles messicoles participent également au maintien et à la création de corridors écologiques, à la préservation des sols, à limiter leur érosion et à favoriser les auxiliaires de cultures et la biodiversité.

La visite des parcelles a été guidée par Nicolas Aymard d'Arbres et Paysages, puisqu'ils ont mis en place un certain nombre de mesures sur la ferme et la font régulièrement visiter.

Après cette balade pédagogique, nous avons pu nous retrouver autour d'une très bonne dégustation de pizzas paysannes, faites par Florence et son équipe de choc : Jean-Luc, Justine et Loïc.

Merci à eux !

• Maud LEONARD

ACTUALITE VIVEA

Le fonds VIVEA continue de traverser une crise majeure et sans précédent, qui fragilise fortement l'accès à la formation pour les paysans et les porteurs de projets.

La baisse des budgets en 2026, avec un plafond ramené de 3 000 à 2 000 euros, ainsi que la priorisation de certaines formations (comme présenté dans de précédentes éditions), fragilisent déjà de nombreuses structures engagées dans l'agriculture paysanne.

Nous ne pouvons par exemple que nous attrister de la liquidation judiciaire d'Atelier Paysan, en espérant qu'ils arrivent à rebondir dans les années à venir. Derrière ces arbitrages budgétaires, ce sont les petits organismes de formations qui voient leur équilibre économique menacé.

À l'horizon 2027, les réformes annoncées et la diminution des financements publics font craindre une concentration de l'offre au profit de grands organismes standardisés.

Pourtant, les formations de terrain, ancrées dans les territoires et les pratiques paysannes, sont essentielles à l'agriculture paysanne.

Dans le Tarn, l'ADEART poursuit son travail et mettra en place probablement deux à trois formations au second semestre (les sujets sont encore susceptibles de changer) : facturation électronique, conception d'un verger paysan, calcul des coûts de production en maraîchage.

• Alexandre CALVIÈRE

Frelon Asiatique et Effondrement

Arrivée accidentellement d'Asie du sud-est, en 2004 dans le Lot et Garonne, une unique reine fécondée Frelon Asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) dit Frelon à Pattes jaunes est à l'origine de la propagation de cette espèce sur tout le territoire français, et les pays européens voisins.

Cette espèce exotique envahissante (EEE), n'ayant pas vraiment de prédateur en Europe, peut continuer de coloniser le territoire avec les effets dévastateurs sur la biodiversité, sur la filière Apicole estimée à 12 M par an en 2025 et par ruissellement sur la filière Arboricole et toute l'agriculture.

Un nid de FA consomme plus de 11 kgs d'insectes (soit 80% d'abeilles), perturbant la pollinisation de 70% des plantes cultivées dans les zones où il y a pression. 20 ans après l'arrivée de ce prédateur, fléau pour la biodiversité la loi du 14/03/2025 visant à endi-

guer sa prolifération a abouti à un budget de 3millions d'Euros accessible pour les communes et associations à partir du 01/05/2026 via la plateforme aides-territoires.

C'est une toute petite avancée sachant que l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) estime que l'inaction coûterait 100 millions d'Euros par an (par effet cascade).

Donc depuis des années, les actions et coûts sont laissés entre les mains des apiculteurs, associations, syndicats apicoles, communes pour notamment piéger les fondatrices au printemps (dès février), protéger les cheptels d'abeilles (Ruchers), puis détruire les nids secondaires en Été et à l'Automne.

Une fondatrice (reine fécondée) capturée au printemps c'est potentiellement un nid secondaire en moins (plusieurs milliers d'individus) et 10 ou 20 futures reines qui hiverneraient

pour créer de nouvelles colonies au printemps suivant. C'est exponentiel. A ce stade, l'invitation c'est que tout le monde piège dans leur ferme, maison ... il y a 2 sites très bien qui accompagnent au piégeage, ainsi que le rucher école de Réalmont.

<http://www.frelons.fr/>
<https://tarn.frelon.beesforlife.fr/>

Les messages de ce prédateur peuvent être multiples ... L'effondrement de la biodiversité lui laisse toute la place pour s'exprimer, et vu l'inaction ou les mesures inadaptées de l'état (car la filière apicole pèse probablement trop peu), il est important que toutes et tous nous nous mobilisions. Un piège sélectif peut se fabriquer pour moins de 5 € et dans certaines communes sont ou seront bientôt distribués gratuitement.

• Luc BEZIAT

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Organisée par l'association APIFERA et en partenariat avec la CONF'81, la semaine pour les alternatives aux pesticides s'est articulée fin mars autour de 3 événements phares : une visite de ferme, un ciné-débat et une table ronde.

Le 24 mars, la ferme Ver'laine Mohair à Cadalen a accueilli 22 participants qui ont pu découvrir un monde totalement inattendu dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture. Un élevage bio de chèvres angora, dont la laine est commercialisée en vente directe, sous forme de vêtements haut de gamme.

La ferme a été créée en 2002 à partir de 3,5 ha de terres à bout de souffle. Véronique et Jérôme Gombert ont planté plus de 1000 arbres, à partir d'essences locales, en reconstituant des corridors et des haies, sur trois strates de hauteur.

Plus de 59 espèces d'oiseaux cohabitent dans ce refuge de biodiversité. De plus, 13 ha ont été acquis, sur lesquels ont été plantés 3000 arbres, en laissant se reconstituer des prairies naturelles par colonisation des plantes sauvages.

Un bel exemple de ferme d'avenir, cohérent avec les enjeux climatiques, la sauvegarde de l'environnement et la santé publique.

Le 26 mars, un ciné-débat « La vérité du sol » a réuni une cinquantaine de participants à Gaillac.

Les échanges ont été riches, à partir de différents thèmes abordés : le respect et la reconstitution des sols, la teneur en matière organique, la vie des micro-organismes, l'adaptation de l'assolement à la nature du sol, l'installation des jeunes agriculteurs, l'agro-écologie dans l'enseignement agricole et bien sûr l'agriculture sans pesticides.

Le 28 mars, à Couffouleux, une table ronde a réuni 25 personnes, autour des intervenants : Véronique et Jérôme Gombert, éleveurs de chèvres angora, Daniel Debrus, éleveur de brebis viande bio, Nicolas Lebrun, vigneron de Gaillac en biodynamie, Lisa Bonnal, éco-infirmière en santé environnementale et membre de l'AMLP (Association Médicale sur les Pesticides et les Perturbateurs Endocriniens) et Guillaume Huby, éco-ingénieur, qui animait les débats.

Le thème général était « Sols vivants, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, santé : tout est lié ».



Chaque participant a pu parler de sa façon de travailler avec la sauvegarde ou la plantation de haies, le soin apporté à des sols vivants, l'entretien des prairies naturelles ou le travail de la vigne en biodynamie. Lisa Bonnal a développé les corrélations entre le respect de l'environnement et la santé humaine.

La recrudescence de maladies neuro-dégénératives, métaboliques, cancers pédiatriques, asthme, pose un réel problème et l'utilisation des pesticides fait partie des causes identifiées. Le principe de la table ronde était de susciter des échanges avec le public, dans un esprit de respect et de convivialité.

La radio R d'Autan a couvert deux de ces événements et nous les en remercions vivement. Les podcasts peuvent être écoutés sur leur site internet à cette adresse : <http://www.rdautan.fr/spip.php?article1180>.

• Daniel DEBRUS

CONTRÔLE UNIQUE

Le contrôle unique une revendication de certains syndicats agricoles qui a généré un mammoth qui accouche d'une souris

Lors des manifestations de l'hiver 2024, les autres syndicats réclamaient moins de contrôle. Pour répondre à cette demande Gabriel Attal a proposé le dispositif du « contrôle unique » encadré par la circulaire de novembre 2024.

Ce dispositif crée une Mission Interservices Agricole (MISA) dans chaque département. Cette Misa doit permettre de coordonner les contrôles sous l'égide du préfet de département afin de tendre vers un seul contrôle à l'année par exploitation.

Ce contrôle unique concerne les contrôles respectant les trois conditions cumulatives suivantes : contrôle réalisé dans un cadre administratif, contrôle en présence d'un agent sur le terrain et de l'exploitant agricole ou de son représentant et le contrôle est programmables.

Ne rentrent pas dans ce dispositif les contrôles fiscaux, les contrôles de la MSA en matière de cotisations et de prestations sociales, les contrôles de l'inspection du travail et certains contrôles obligatoires.

La circulaire sollicite aussi qu'un planning des contrôles soit établi et qu'il tienne compte de la charge calendaire des travaux agricoles. Un planning est bien établi par les services mais il est très difficile de concilier deux paramètres importants : disponibilité de l'exploitant et présence des productions et des animaux à contrôler.

Ce dispositif concerne donc certains contrôles effectués par l'ASP, la DDT, la DGCSPP et la DRAAF. Leur taux de contrôle est défini par le Ministère. Ainsi, les contrôles concernent 5 % des demandeurs aux aides animales sauf pour l'aide ovine / caprine (10 %), 5 % des demandeurs des aides surfaces du 1er et 2ème pilier et 1 % des demandeurs d'aides dans tous les domaines de la conditionnalité des aides.

Ensuite 20 à 25 % des dossiers sont sélectionnés aléatoirement et 75 à 80

% sélectionnés par analyse de risque ou de manière orientée. Les services se coordonnent pour éviter de contrôler la même exploitation au cours d'une année. Pour assurer cette coordination un logiciel a été créé.

Ainsi sur les 3800 exploitations du Tarn, dont 2800 sont situées en zone vulnérable, 516 exploitations ont été contrôlées en 2025. Les résultats de non conformité semblent baisser depuis 3 ans.

De plus les difficultés constatées ou rapportées par certains organismes sur certaines exploitations sont consignées dans le logiciel de suivi et les services sont ainsi informés.

La suite des travaux prévue par les services est la rédaction d'une charte départementale conformément à la demande de la circulaire. Elle doit être établie en concertation avec les différents corps de contrôle et la Chambre d'agriculture.

Cette charte doit permettre de partager les bonnes pratiques entre la profession agricole et les différents corps de contrôle, améliorer la compréhension et l'acceptabilité des contrôles par les exploitants agricoles de la prise de rendez-vous jusqu'à l'information sur les constats et la suite de la procédure.

En 2025, les services de l'Etat n'ont pas rencontré de situations difficiles lors des contrôles. La pédagogie et les explications sont privilégiées. On note donc que l'on a à faire à un gros dispositif qui fait intervenir énormément de services de l'État.

On s'interroge sur comment peut-on tirer parti de ce dispositif et quel intérêt pour le paysan ?

• Peut-être faudrait-il que la Chambre renforce les formations pédagogiques pour éviter que les exploitants soient soumis à des pénalités et réduire les non conformités ?

• Peut-être faut-il réduire les règles administratives pour les élevages ?

• Et peut-être faut-il accepter et appliquer les règles BCAE qui vont dans le sens de la protection de l'environnement ?

N'oubliez pas, que lors des contrôles, vous pouvez vous faire accompagner.

• Sandrine MIOT

TABLEAU CONTRÔLES

- **Aides Animales (ASP)** : De février à septembre
- **Conditionnalité animaux (DDETSPP)** : De juin à décembre
- **Surface et BCAE (ASP)** : De janvier à mars et de juillet à décembre
- **Conditionnalité Environnement et Nitrates (DDT)** : De juillet à décembre
- **Conditionnalité Santé végétale (DRAAF)** : De juillet à décembre

On peut citer pour 2025, sur 20 élevages contrôlés 30 % de non conformité (NC) sur le paquet hygiène animal et 25 % sur la protection

des animaux. Sur les 204 contrôles effectués (assistés par imagerie satellite) 11 % de NC pour les aides du premier pilier et sur les 57 contrôles effectués 35 % de NC pour l'aide ICHN. Concernant la directive nitrates 82 % de conformité sur les 32 contrôles effectués. Sur 35 contrôles BCAE 43 % de non conformité.

Dans le Tarn les contrôles semblaient déjà coordonnés entre services et peu d'exploitations étaient touchées par plus d'un contrôle à l'année.

L'intérêt que l'on peut voir dans ce nouveau dispositif c'est que les contrôleurs sont sensibilisés au mal être agricole par la MSA et ils ont des consignes pour prendre en considération les difficultés du monde paysan.

Surproduction de lait

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, pourtant il y a des événements qui se répètent selon des cycles plus ou moins réguliers, il en va ainsi des crises du lait.

Après 1 à 2 ans de prix du lait payé correctement aux producteurs, certains en profitent pour investir et augmenter leur production, ce qui amène du lait supplémentaire sur le marché alors que la consommation ne change pas, d'où le déséquilibre entre offre et demande qui déstabilise le prix.

Il suffit de 1 à 2 % de lait en trop pour faire chuter le prix payé producteur, C'est connu depuis des décennies, mais apparemment beaucoup de producteurs ne l'ont pas encore intégré.

On a connu il n'y a pas si longtemps que ça (environ 3 ans il me semble) du « lait spot »* payé 500 €/ 1000 l, depuis fin décembre 2025 il est payé en dessous de 200 €/ 1000L et il est même bien souvent aux alentours de 75-50 € / 1000 l, ce qui se répercute automatiquement sur le prix payé au producteur.



Ce qui est inédit c'est que cette augmentation de volume est mondiale, Je n'ai pas l'explication de ce phénomène.

En France on peut l'expliquer par un automne-hiver plutôt clément sur la pousse de l'herbe, ainsi que ce début de printemps et des fourrages récoltés de bonnes qualités, plus comme je l'ai dit précédemment un prix payé correct aux producteurs, il en est de même pour d'autres pays européens. Souvent un équilibre entre le nord et le sud de l'Europe permettait de limi-

ter la casse, ce n'est pas le cas actuellement, ce qui explique l'ampleur de la crise.

Certains pays européens ont demandé une intervention de l'Europe, la France n'en fait pas partie.

Biolait est directement impacté, en effet pour honorer nos clients toute l'année nous avons une marge de lait non contractualisée et qui part donc en lait spot lors d'offre plus importante que la demande des clients, ce qui est inévitable au printemps par le simple fait qu'en bio les vaches produisent plus au printemps avec la pousse de l'herbe, c'est beaucoup moins le cas en conventionnel avec des vaches nourries avec une ration identique toute l'année.

• Sabine BOURGOIS

* Le « Lait spot » correspond aux ventes de surplus d'une laiterie à une autre laiterie, à un prix dit « lait spot »

A69, Les méfaits du préfet

Une procédure illégale pour rendre légaux les dépassements illégaux d'emprises foncières d'ATOSCA, telle est la dernière trouvaille de M. le préfet du tarn pour régulariser une situation sanctionnée par le juge pénal !

Article L123-19-2 du code de l'environnement : « Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas » (dans le cas de) « décisions ayant le caractère d'une mise en demeure ou d'une sanction ».

Or, ATOSCA a été condamné avec mise en demeure et astreinte financière pour 44 ha de ces dépassements d'emprise !

Monsieur le préfet s'assied donc sur la loi pour une consultation publique a minima alors qu'une telle situation devait entraîner l'annulation de l'auto-



risation environnementale (AE) et une nouvelle enquête publique.

De plus, cette consultation s'appuie exclusivement sur des documents d'ATOSCA minimisant très largement les impacts des dépassements.

Mais, nouveau rebondissement, le procureur de la République de Toulouse vient d'effectuer une perquisition au siège du concessionnaire et d'en saisir les ordinateurs et supports numériques. Une excellente nouvelle !

Cette tentative de régularisation se passe sous les yeux du Conseil d'Etat qui, nous l'espérons, ne restera pas insensible à une dérive de plus dans ce dossier pourri.

LVEL demande toujours l'annulation de l'autorisation environnementale .

• Alain HEBRARD

Des maraîchers agressés

Jeudi 2 avril, en fin de journée, les frères Picat excédés par les rotations d'un tracteur agricole venant déverser plus ou moins légalement des déchets verts le long d'un cours d'eau, décident de s'interposer avec leur véhicule ; en effet, les branchages finissent dans le ruisseau et créent des embâcles le faisant déborder par temps pluvieux.

De plus ce ruisseau n'est pas entretenu depuis plusieurs années alors que ce travail incombe à la municipalité. Autant dire que la coupe était pleine ... Les frères Picat avaient fini leur journée et quitté leurs bottes pour chausser leurs tongues !

Ce qui aurait pu passer pour une querelle de voisinage s'est soldé par un passage à tabac d'une rare violence et les maraîchers ont fini la journée aux urgences : clavicule cassée et contusions multiples pour Stéphane tandis que Nicolas s'était fait défoncer la tête avec quatre fractures au visage en plus des contusions. 10 jours d'ITT pénale pour chacun !

Les agresseurs : L'agriculteur et le Paysagiste amenant les déchets verts , les employés et collègues venant admirer le spectacle. Une

bande de 6 à 7 jeunes cogneurs « masculinistes » armés de chausures de sécurité à bout coqué ... et une dizaine de spectateurs armés de téléphones pour filmer la scène !

Les frères Picat ont déposé plainte devant la gendarmerie de Gaillac et suivant nos conseils ont pris une avocate. Devant le peu d'empressement des gendarmes locaux, l'affaire a été portée entre les mains du Procureur de la République et l'enquête a bien commencé.

Cette histoire pourrait se finir simplement par la condamnation des agresseurs...MAIS nous vivons dans un monde où le mensonge prend le pas

sur la vérité, et c'est ce qu'ils cherchent à faire, car le comble de cette triste histoire réside dans le fait que les agresseurs ont eux aussi porté plainte contre les frères Picat ... On est en pleine dystopie !

Détail dans l'affaire : après avoir administré maintes coups de poings et pieds aux maraîchers qui étaient à terre, un des agresseurs les a qualifiés de Gauchistes !

C'est désormais une habitude chez ces gens-là ! (D'extrême droite) :

l'agresseur devient l'agressé, le raciste devient victime d'un racisme anti blanc, le fasciste accuse les antifas de fascisme, les gauchistes deviennent des islamo-gauchistes antisémites, les écologistes des écoterroristes etc etc.

Pourquoi autant de haine contre celui qui est différent ? Contre deux maraîchers qui produisent des légumes âgés de 43 et 50 ans ! Pourquoi un tel mépris envers eux par ces trente-naires ? Qu'avaient-ils à prouver en se défoulant de manière peu courageuse à 7 sur 2 maraîchers sans défense ? Autant de questions qui devront être posées lors du procès devant le tribunal !

Les scènes de l'agression ont été filmées par les sympathisants des cogneurs, qu'ils les montrent ! Nous avons confiance en la justice pour qu'elle fasse son travail. Nos deux maraîchers confédérés ont repris le leur non sans une certaine peur ... Les agresseurs sont des locaux, chas-seurs, agriculteurs, paysagistes tous bien du coin !!!!

Affaire à suivre...

• Jérôme CARAYOL

Loi d'urgence agricole

Les député·es sont dans l'examen du projet de loi d'urgence agricole en séance publique. Ce texte, la Confédération paysanne y est défavorable. Le passage en commissions n'a pas fait évoluer notre position. Certaines modifications peuvent-elles le rendre acceptable ?

Nous saluons le travail des député·es qui, en commissions, se sont opposés à de graves reculs, parfois avec réussite, s'agissant de la protection des zones humides, la gestion et la démocratie de l'eau dans ce pays.

Ces prises de position sont importantes dans le paysage actuel. Les dispositions relatives à une meilleure prise en compte des coûts de production, via un prix plancher, vont dans le bon sens et nous les avons défendues auprès des député·es lors de nos auditions. Sans surprise, le gouvernement va en proposer la suppression.

Le tunnel de prix reste une expérimentation et ne sera pas obligatoire, comme nous le demandions. De plus, le gouvernement fait le choix de confier cette expérimentation aux interprofessions, sans cadre réglementaire. Compte tenu de l'opposition affichée de certaines filières, l'expérimentation pourrait ne jamais voir le jour.

Cette mesure est un des alibis du gouvernement pour faire croire à un projet de loi « équilibré ». C'est faux, tant les dispositions graves et dangereuses sont nombreuses pour : accélérer les projets de méga-bassines, favoriser l'agrandissement des bâtiments de production animale, attaquer les outils de gestion démocratique de l'eau...

Les député·es ne doivent pas se tromper : ce projet de loi est au service d'une industrialisation de l'agriculture mortifère et ne répond pas aux nécessités révélées par les différentes crises. La crise laitière

montre la nécessité d'une régulation des volumes. Oui, il y a nécessité à engager des politiques publiques agricoles qui protègent le revenu des paysan·nes, ainsi que les facteurs de production contre la prédation et l'extractivisme.

Il y a urgence à agir pour sortir d'un modèle productiviste qui ne cesse de faire disparaître les fermes, qui détruit le potentiel agronomique des sols, la ressource en eau, le bocage et prend en otage l'avenir des futures générations de paysan·nes.

Il y a nécessité à repenser notre agriculture à partir d'un projet alimentaire garant de la santé publique et de la relocalisation de l'alimentation, en sortant de la spécialisation des régions et de la compétitivité organisée à l'échelle de tous les territoires.

Communiqué de Presse Confédération Paysanne, le 18/05/2026